



FONDATION RÉTRIBUTION À
PRIX COÛTANT DU COURANT
INJECTÉ (RPC)
COMPTES ANNUELS 2011

Commentaire sur la situation financière

L'intérêt porté aux subventions de la fondation RPC s'est encore beaucoup accru en 2011 avec 9229 nouvelles annonces enregistrées, soit presque trois fois plus qu'en 2010. Le nombre d'installations de production a lui aussi augmenté de manière fort réjouissante, de 57% par rapport à 2010. Sur les 4867 installations ayant reçu un avis favorable, 3073 sont maintenant en service. Par rapport à l'exercice précédent, la fondation a ainsi pu verser davantage de subventions aux producteurs RPC. Du fait que de nombreuses installations ayant reçu l'autorisation n'ont pas encore été réalisées, le capital de fonds a encore augmenté en 2011.

Compte d'exploitation – augmentation des subventions versées

La fondation verse aux producteurs RPC un taux de rétribution à prix coûtant fixé, qu'elle finance en partie par les recettes provenant de la vente de la quantité d'énergie injecté aux prix du marché. La part dépassant le prix du marché est compensée par le supplément RPC versé par les consommateurs afin de promouvoir les énergies renouvelables.

En 2011, les recettes issues du supplément ont diminué en raison d'une consommation finale en légère baisse, s'établissant à CHF 254.9 millions (contre CHF 258.8 millions en 2010). Etant donné que les installations mises en service ont été moins nombreuses que prévu, seule une partie de ces recettes a pu être versée aux producteurs. Le montant des subventions versé aux producteurs RPC s'élève à CHF 143.8 millions, dont CHF 54.3 millions proviennent de la vente d'électricité aux prix du marché et CHF 89.5 millions du fonds RPC. Le prix du marché, qui est resté bas en 2011, a eu un effet de levier sur le montant des subventions, suite aux compensations décrites précédemment. Le montant évoqué de CHF 89.5 millions est en hausse de 25% par rapport à 2010.

Bilan et comptes de fonds – liquidités élevées et alimentation ultérieure du fonds

En 2011, l'excédent de recettes provenant du supplément RPC a entraîné une augmentation de CHF 109.6 millions du capital de fonds, qui s'est ainsi établi à CHF 221.1 millions. Un deuxième fonds vise à couvrir les risques liés aux projets de géothermie. Au 31 décembre 2011, le capital de ce fonds s'élevait à CHF 131.1 millions. A cette même date, une garantie de risque a été octroyée pour un projet; le montant maximal garanti s'élève à CHF 8.8 millions.

Au cours de l'exercice sous revue, des subventions d'un montant de CHF 16.3 millions ont été accordées au fonds pour les appels d'offres publics, destiné à promouvoir les mesures d'efficacité. Après déduction de l'ensemble des charges, de CHF 2.9 millions, le fonds s'élevait à CHF 22.4 millions.

Enfin, un nouveau fonds a été constitué pour la protection des eaux; il sera notamment utilisé pour des mesures d'assainissement dans les centrales hydrauliques. En 2011, les premières prestations préalables ont par ailleurs été imputées. Elles ont été financées par un prêt à durée limitée du fonds RPC, d'un montant de CHF 10 millions.

La fondation RPC stocke sur des comptes en banque et sous forme de placements à taux fixe les fonds qui ne sont momentanément pas utilisables pour les buts recherchés. Ces moyens financiers constituent plus de 87% du total du bilan, de CHF 419.7 millions, dont 30% sont réservés pour d'éventuelles obligations résultant du cautionnement en rapport avec des projets de géothermie.

Perspectives

A partir de 2012, le supplément RPC diminuera de 0.10 ct./kWh à 0.35 ct./kWh. Avec un volume de subventions qui va dans le même temps augmenter, l'excédent du fonds RPC va considérablement baisser. De plus, le fonds pour la protection des eaux sera alimenté par un nouveau supplément de 0.10 ct./kWh sur la consommation finale. Il sera alors possible de réaliser les premiers projets et d'imputer le prêt sur le fonds RPC.

Compte d'exploitation

	Notes	1.1.-31.12.2011 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2010 Milliers de CHF
Recettes provenant du supplément de la rétribution à prix coûtant (RPC)	2	254'867	258'751
Remboursement aux gros clients	2	-4'334	12'791
Rendement net du supplément RPC		250'533	271'542
Charges promotionnelles RPC		89'509	71'785
Résultat net de l'énergie d'ajustement		2'805	581
Charges nettes RPC	3	92'314	72'366
Rétributions aux producteurs pour le financement des frais supplémentaires (FFS) année en cours		26'158	33'182
Rétributions aux producteurs pour le FFS 2008 et périodes précédentes		-9	215
Charges FFS	4	26'149	33'397
Charges géothermie	5	69	0
Charges liées aux appels d'offres publics	6	2'868	963
Charges liées à la protection des eaux	7	267	0
Charges liées à la promotion des énergies renouvelables		121'667	106'726
Bénéfice brut		128'866	164'816
Autres charges administratives	8	6'718	5'509
Résultat annuel avant résultat financier et modifications des fonds		122'148	159'307
Produits financiers		1'773	159
Charges financières		-42	-1
Résultat financier	9	1'731	158
Résultat annuel avant modifications des fonds		123'879	159'465
Augmentation du fonds RPC/FFS, net		109'052	41'270
Augmentation du fonds pour les appels d'offres publics, net		13'432	8'037
Diminution/augmentation du fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie, net		-69	110'000
Diminution du fonds pour la protection des eaux, net		-267	0
Rémunération des fonds	9	1'731	158
Résultat annuel après modifications des fonds		0	0

Bilan

Actif

	Notes	31.12.2011 Milliers de CHF	31.12.2010 Milliers de CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations		49'419	59'754
Prêt à court terme		1'075	0
Autres créances	10	1'168	46
Comptes de régularisation actifs		1'115	211
Titres	13	5'093	0
Intérêts courus des titres	11	1'853	1'447
Liquidités	12	208'783	137'615
Actif circulant		268'506	199'073
Titres	13	151'211	118'884
Actif immobilisé		151'211	118'884
ACTIF		419'717	317'957

Passif

	Notes	31.12.2011 Milliers de CHF	31.12.2010 Milliers de CHF
Capital de fondation		50	50
Capital de fonds RPC/FFS		221'138	111'549
Capital de fonds pour les appels d'offres publics		22'354	8'883
Capital de fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie		131'146	130'060
Capital de fonds pour la protection des eaux		-267	0
Capital de fonds		374'371	250'492
Engagements résultant de livraisons et de prestations		3'089	37'572
Autres engagements	14	2'296	3'684
Comptes de régularisation passifs	15	39'799	23'062
Provisions	16	112	3'097
Fonds de tiers à court terme		45'296	67'415
Fonds de tiers		45'296	67'415
PASSIF		419'717	317'957

Comptes de fonds

A) Fonds RPC/FFS

	Notes	1.1.-31.12.2011 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2010 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		111'549	70'178
Part du supplément RPC disponible		227'515	147'033
Total affectation		227'515	147'033
Charges nettes RPC	3	92'314	72'366
Charges liées au financement des frais supplémentaires	4	26'149	33'397
Total utilisation		118'463	105'763
Total modification avant rémunération		109'052	41'270
Produits financiers comptes courants et titres, net	9	523	101
Produits d'intérêts du fonds pour la protection des eaux	7	14	0
Solde du compte au 31 décembre		221'138	111'549

B) Fonds pour les appels d'offres publics

	Notes	1.1.-31.12.2011 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2010 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		8'883	842
Part du supplément RPC disponible		16'300	9'000
Total affectation		16'300	9'000
Charges liées aux appels d'offres publics	6	2'868	963
Total utilisation		2'868	963
Total modification avant rémunération		13'432	8'037
Produit financier compte courant, net	9	39	4
Solde du compte au 31 décembre		22'354	8'883

C) Fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie

	Notes	1.1.-31.12.2011 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2010 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		130'060	20'007
Part du supplément RPC disponible		0	110'000
Total affectation		0	110'000
Charges liées à la géothermie	5	69	0
Total utilisation		69	0
Total modification avant rémunération		-69	110'000
Produit financier compte courant et titres, net	9	1'155	53
Solde du compte au 31 décembre		131'146	130'060

D) Fonds pour la protection des eaux

	Notes	1.1.-31.12.2011 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2010 Milliers de CHF
Solde d'ouverture		0	0
Charges liées à la protection des eaux	7	267	0
Total utilisation		267	0
Total modification avant rémunération		-267	0
Produit financier compte courant, net	9	14	0
Charge d'intérêts résultant du prêt du fonds RPC/FFS	7	-14	0
Solde du compte au 31 décembre		-267	0

1. Informations générales

Création

La fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) a été créée le 24 février 2009 avec un capital de fondation de CHF 50'000, par la société swissgrid sa, Laufenbourg.

But de la fondation

Selon les dispositions de la Loi sur l'énergie (LEne), de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) ainsi que des ordonnances y relatives, la fondation a pour but de réceptionner et de gérer les suppléments sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionnés à l'article 15b, al. 1, LEne. Ces suppléments visent à promouvoir les énergies renouvelables. Ils servent en particulier à financer ce qui suit: la rétribution à prix coûtant du courant injecté pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les frais supplémentaires, les coûts des appels d'offres publics pour l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité et les pertes dues aux cautions visant à couvrir les risques inhérents aux installations de géothermie, et désormais aussi les indemnités des concessionnaires pour les mesures d'essai dans les centrales hydrauliques (approbation par le DFI le 27 février 2012). Sont également financés les coûts mentionnés à l'article 24, al. 6 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, tels que les coûts de l'énergie d'ajustement et les frais d'exécution du groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Conseil de fondation au 31 décembre 2011

Peter Grüschow, président depuis le 24 février 2009
Hans Martin Tschudi, vice-président depuis le 24 février 2009
Gottfried Weber, membre depuis le 2 décembre 2009

Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Organe de révision

KPMG SA, Zurich

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels correspondent aux dispositions de l'article 83a, CC. Toutefois, pour une fondation gérée de manière commerciale, les dispositions du droit de la société anonyme s'appliquent par analogie.

Conversion en monnaie étrangère: la comptabilité est effectuée dans la monnaie locale, c'est-à-dire en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours moyen du mois pendant lequel la transaction a eu lieu. Les bénéfices et les pertes de cours sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés au même poste que la transaction sous-jacente et ont une influence sur le résultat de l'exercice.

Créances: les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités: les liquidités comprennent les avoirs bancaires et sont portées au bilan à la valeur nominale.

Titres: les titres sous forme de placements à taux fixe sont conservés jusqu'à échéance et évalués au coût d'acquisition amorti (charges incluses) selon la méthode des intérêts effectifs. Si le prix d'achat est en dessous du pair, l'évaluation a lieu d'après les coûts d'acquisition. Les titres dont l'échéance se situe dans un délai de 12 mois sont présentés dans l'actif circulant.

Engagements: les engagements comprennent les dettes à court terme qui sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions: une provision est constituée lorsqu'il y a un engagement fondé sur un événement antérieur à la date de clôture du bilan, dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais peut être estimé.

Le poste le plus important des engagements résultant de livraisons et de prestations est présenté net au 31 décembre 2011. Si on le compare avec les chiffres au 31 décembre 2010, c'est un montant brut qui était affiché, avec un montant de CHF 8.6 millions pour les créances résultant de livraisons et de prestations.

Incertitudes liées aux estimations

La présentation des comptes requiert des estimations et des suppositions susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les comptes annuels de la fondation RPC. Concernant les valeurs patrimoniales et les engagements portés au bilan, les postes «Comptes de régularisation passifs» et «Provisions», en particulier, comprennent différentes suppositions et estimations qui pourraient nécessiter des adaptations importantes.

Les causes de possibles adaptations sont notamment les suivantes:

- Remboursement aux gros clients: le montant effectif des rétributions remonte au plus tôt à six mois après la clôture du bilan. En conséquence, des délimitations seront engagées sur la base des valeurs attendues de l'OFEN (office fédéral de l'énergie).
- Charges promotionnelles RPC: pour les sources d'énergie que constituent la biomasse et l'énergie hydraulique, les taux de rétribution seront encore adaptés ultérieurement en fonction des quantités. Par ailleurs, les rétributions pourront être augmentées ultérieurement sur la base des nouvelles déclarations. Enfin, des provisions seront constituées pour les procédures juridiques, à partir de l'évaluation des risques.
- Charges liées au financement des frais supplémentaires (FFS): les rétributions pourront être augmentées ultérieurement sur la base des nouvelles déclarations.
- Energie d'ajustement: l'ordre de grandeur peut être adapté jusqu'à six mois après la fourniture de la prestation.

Evaluation des risques

Les risques de la fondation RPC sont identifiés dans un processus annuel récurrent, et la probabilité qu'ils surviennent et leurs conséquences éventuelles sont évaluées. Les risques importants sont ainsi, au travers de mesures appropriées décidées par le conseil de fondation, évités, réduits ou couverts.

2. Rendement net du supplément RPC

Le supplément sur la consommation finale est prélevé depuis le 1^e janvier 2009 et s'élève depuis cette date invariablement à 0.45 ct./kWh. Il est fixé chaque année par l'OFEN, de même que la répartition du supplément RPC entre les fonds.

Le remboursement aux gros clients est régi par l'art. 15b, al. 3 LEnE et est effectué rétroactivement par une demande à l'OFEN.

	1.1.-31.12.2011	1.1.-31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Preuve d'utilisation du supplément RPC prélevé		
Recettes provenant du supplément RPC	254'867	258'751
Remboursement aux gros consommateurs	-4'334	12'791
Autres charges administratives	-6'718	-5'509
	<hr/>	<hr/>
Supplément disponible pour le fonds	243'815	266'033
Fonds RPC/FFS	227'515	147'033
Fonds pour les appels d'offres publics	16'300	9'000
Fonds pour les obligations résultant du cautionnement	0	110'000
	<hr/>	<hr/>
Répartition du supplément entre les fonds	243'815	266'033
Preuve de remboursement aux gros consommateurs		
	1.1.-31.12.2011	1.1.-31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Délimitations pour la période sous revue	-8'000	-8'000
Versements pour la période précédente (rétroactivement)	-4'334	-4'209
Suppression des délimitations pour la période précédente	8'000	25'000
	<hr/>	<hr/>
Remboursement aux gros consommateurs	-4'334	12'791

3. Attestation des charges nettes RPC

	1.1.-31.12.2011	1.1.-31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Charges brutes force hydraulique	57'750	42'879
Charges brutes biomasse	55'708	46'696
Charges brutes géothermie	0	0
Charges brutes photovoltaïque	22'120	14'420
Charges brutes énergie éolienne	8'204	2'407
Total charges brutes RPC	143'782	106'402
Energie vendue du groupe-bilan pour les énergies renouvelables	54'273	34'617
Charges promotionnelles RPC	89'509	71'785
Produits liés à l'énergie d'ajustement	930	1'503
Charges liées à l'énergie d'ajustement	3'735	2'084
Résultat net pour l'énergie d'ajustement	2'805	581
Total charges nettes RPC	92'314	72'366

L'augmentation des charges nettes RPC par rapport à l'exercice précédent est en premier lieu due à un nombre plus élevé d'installations de production et par conséquent à une quantité produite en hausse.

4. Charges liées au financement des frais supplémentaires

Selon l'article 7 LEnE, les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) ont l'obligation de reprendre l'énergie de producteurs indépendants. Ce faisant, les EAE doivent s'acquitter de frais supplémentaires correspondant à la différence entre le prix garanti de 15 ct./kWh en moyenne et le prix d'achat conforme au prix du marché.

Seules les installations qui ont été mises en service avant le 1^{er} janvier 2006 ont droit aux rétributions FFS. Les installations mises en service à une date ultérieure sont gérées depuis 2009 dans la RPC et leur droit au FFS est perdu.

Le recul des rétributions FFS de plus de 20% par rapport à 2010 est également la conséquence de transferts dans le système RPC, par exemple après une extension considérable d'une installation subventionnée.

5. Charges liées à la géothermie

Des cautions peuvent être accordées pour la couverture des risques liés aux installations géothermiques. L'attribution des cautions est réglée à l'art. 17a, al. 2 de l'Ordonnance sur l'énergie (OEnE). Au cours de l'année sous revue, seuls des frais d'expertise pour des projets géothermiques ont été encourus. Par ailleurs, une caution d'un montant maximal de CHF 8.8 millions a été accordé pour un projet.

6. Charges liées aux appels d'offres publics

Selon l'art. 4 OEnE, l'OFEN lance chaque année des appels d'offres publics pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité, dont le but est de diminuer la consommation d'électricité et d'accélérer le délai de commercialisation des nouvelles technologies.

7. Charges liées à la protection des eaux

A partir de 2012, un supplément de 0.10 ct./kWh sera prélevé sur la consommation finale dans le cadre des mesures de protection des eaux. En 2011, des prestations préalables ont déjà été encourues pour des mesures d'assainissement dans des centrales hydrauliques. Ces prestations ont été financées par un prêt de CHF 10 millions accordé par l'OFEN, que le fonds RPC/FFS a alloué au fonds de protection des eaux. Assorti d'un taux d'intérêt, ce prêt est limité dans le temps.

8. Autres charges administratives

	1.1.-31.12.2011 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2010 Milliers de CHF
Frais d'exécution swissgrid sa	4'401	3'730
Frais d'exécution Pool Energie Suisse SA	1'961	1'447
Frais d'exécution OFEN	203	65
Frais pour l'établissement des attestations GO	20	0
Examen des remboursements aux gros clients	50	76
Honoraires du conseil de fondation	23	28
Charges d'audit et de certification	33	113
Autres charges administratives	27	50
Total autres charges administratives	6'718	5'509

9. Résultat financier et rémunération du fonds

Les produits financiers correspondent aux revenus des banques et des titres effectivement comptabilisés. L'affectation du résultat financier de 1'731 millions de CHF (158 millions de CHF en 2010) aux fonds est effectuée directement, vu que des comptes et dépôts bancaires séparés existent pour chaque fonds.

10. Autres créances

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Avoirs impôt anticipé	1'168	46
Autres créances	1'168	46

11. Intérêts courus

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Titres du fonds RPC/FFS	464	401
Titres du fonds pour les obligations résultant du cautionnement	1'389	1'046
Intérêts courus	1'853	1'447

12. Liquidités

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Comptes courants fonds RPC/FFS	154'073	78'639
Comptes courants fonds pour les appels d'offres publics	26'879	9'836
Comptes courants fonds pour les obligations résultant du cautionnement	17'999	49'140
Comptes courants fonds pour la protection des eaux	9'832	0
Liquidités	208'783	137'615

13. Titres

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Titres du fonds RPC/FFS	48'488	42'358
Titres du fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie	107'816	76'526
Total titres	156'304	118'884
dont certains arrivent à échéance sous 12 mois (fonds RPC/FFS)	5'093	0
Titres dans les actifs immobilisés	151'211	118'884

Les moyens financiers qui ne sont momentanément pas nécessaires à la réalisation des buts de la fondation sont investis depuis décembre 2010 dans des titres obligataires et dépôts à terme de corporations, banques cantonales et institutions d'émission de lettres de gage suisses. Les produits d'intérêts sont intégralement crédités sur les fonds. L'activité de placement se fait dans le cadre des «principes de gestion des moyens financiers de la fondation RPC» approuvés par l'OFEN.

13.a. Liste de placements fonds RPC/FFS

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2011	31.12.2010
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	76	154'073	78'639
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Dépôts à terme	2.20	2	5'000	0
Cantons y compris les banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	1.47	19	38'286	37'048
Instituts de lettres de gage	Lettres de gage CH	1.84	3	5'202	5'310
Total		0.38	100	202'561	120'997

13.b. Liste de placements fonds pour les appels d'offres publics

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2011	31.12.2010
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie	Liquidités	0	100	26'879	9'836
Total		0	100	26'879	9'836

13.c. Liste de placements fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2011	31.12.2010
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie	Liquidités	0	14	17'999	49'140
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Dépôts à terme	4.09	9	11'000	0
Cantons y compris les banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	3.28	52	65'127	53'696
Instituts de lettres de gage	Lettres de	3.52	25	31'689	22'830
Total		2.94	100	125'815	125'666

13.d. Liste de placements fonds pour la protection des eaux

Débiteurs	Instruments de placement	Durée moyenne en années	Part en %	31.12.2011	31.12.2010
				Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie	Liquidités	0	100	9'832	0
Total		0	100	9'832	0

14. Autres engagements

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
TVA	2'296	3'684
Autres engagements	2'296	3'684

15. Comptes de régularisation passifs

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Remboursement aux gros clients	8'000	8'000
Financement des frais supplémentaires 4 ^e trimestre	8'235	11'691
Charges promotionnelles RPC 4 ^e trimestre	22'545	1'072
Autres	1'019	2'299
Comptes de régularisation passifs	39'799	23'062

Les charges promotionnelles RPC 4^e trimestre pour les installations équipées d'un dispositif de mesure de la courbe de charge étaient déjà saisies dans la comptabilité des créanciers au moment de l'établissement du rapport lors de l'exercice précédent et figuraient déjà dans les engagements résultant de livraisons et de prestations. C'est pourquoi le montant de régularisation est nettement plus élevé cette année.

16. Provisions

Il y a des provisions pour les demandes de subventions ayant fait l'objet d'une décision négative de la part de la Fondation RPC, contre laquelle les demandeurs peuvent déposer un recours auprès de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Les décisions exécutoires à ce propos sont en suspens à la date de clôture du bilan.

17. Cautions

	31.12.2011	31.12.2010
	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Cautions pour la géothermie	8'834	0

Le rapport annuel est publié en allemand et français. En cas de différences d'interprétation, le texte allemand prévaut.

**KPMG SA****Audit**Badenerstrasse 172
CH-8004 ZurichCase postale
CH-8026 ZurichTéléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), Frick

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les comptes de fonds et l'annexe, pages 2 à 13, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



*Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Patricia Chanton Ryffel
Expert-réviser agréée

Zurich, le 19 juin 2012

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

Téléphone +41 58 580 21 11

Fax +41 58 580 21 21

stiftung-kev@swissgrid.ch

www.stiftung-kev.ch

Adresse postale

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

c/o swissgrid sa

Dammstrasse 3

Case postale 22

CH-5070 Frick